Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260701-DEL260626_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 26/06/2026

Date de la convocation
19/06/2026

Date d'affichage
19/06/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 15 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL26-06-2026-10

L'an 2026, le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN.

Excusés ayant donné procuration : M. Jean-Yves LE FORESTIER donne pouvoir à Mme Anne-Catherine JOUBIER, Mme Laurence GRIGNOUX donne pouvoir à Elie QUILLIEC, Mme Clara GEGOUREL donne pouvoir à Cécile DAMONNEVILLE, M. Nicolas QUILLERÉ donne pouvoir à Anthony ONNO.

Secrétaire de séance : M. Daniel GUÉGAN

Objet de la délibération : Vente de la parcelle YH244p à la SAS TERRAVIA - Retrait de la délibération n°DEL12-05-2026-08

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°DEL12-05-2026-08 du 12 mai 2026,

Considérant que suite à l'appel à projets lancé par la commune pour l'aménagement d'un lotissement à côté des Jardins de Pontual, la société TERRAVIA basée à Vannes a été retenue. L'aménagement comprendra 45 lots,

Considérant que la proposition financière d'acquisition de la partie constructible s'élève à 150 000 € net de taxe décomposée en deux phases :

- Acquisition de la partie située au sud, comprenant 21 lots avec la réalisation d'une voirie traversant la tranche A pour un montant total de 30 000 € net de taxe
- Acquisition de la partie située au nord, comprenant 24 lots pour un montant de 120 000 € net de taxe,

Considérant que le service des domaines a été sollicité pour l'évaluation foncière,

Considérant que le prix de cession se justifie par des motifs d'intérêt général et des contraintes techniques pesant sur l'aménageur :

- L'effacement d'une ligne aérienne haute tension traversant le site représente un coût direct pour l'aménageur qui se substitue à la collectivité,
- Le phasage de l'opération en deux étapes, imposé par la configuration des lieux, augmente les frais de portage financier et de structure pour l'opérateur,

Considérant que l'opération n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER la délibération n°DEL12-05-2026-08 du 12 mai 2026,**
- **DE VENDRE la partie constructible de la parcelle YH 244 d'une surface d'environ 24 711 m², située rue de Pontual à Guénin, à la SAS TERRAVIA ou toute société qui se substitue, au prix total de 150 000 € net de taxe décomposée en deux phases :**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260701-DEL260626_10-DE

- **Acquisition de la partie sud et réalisation d'une voie d'accès traversant le nord pour une surface d'environ 13 300 m² pour un montant de 30 000 € net de taxe,**
- **Acquisition de la partie nord restante d'une surface de 11 411 m² pour un montant de 120 000 € net de taxe,**

- **DE CONFIER à un Notaire, le soin de rédiger l'acte de vente (les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur) et de procéder à la publication du transfert de propriété,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

